

**Arrêté du 19 avril 2013 portant nomination à une commission régionale d'inscription
et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes**

NOR : JUSC1310232A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2, L. 822-6 ;

Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2010 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Grenoble ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2011 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Grenoble ;

Vu les arrêtés du 17 février et du 27 novembre 2012 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Grenoble ;

Vu les propositions de la présidente de la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, en date du 15 novembre 2012 ;

Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Grenoble, en date du 11 février 2013 ;

Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Grenoble et du procureur général près ladite cour, en date du 19 mars 2013 ;

Vu les propositions du ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur, en date du 2 avril 2013 ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Grenoble :

En qualité de président

Mme Dominique ROLIN, présidente de chambre à ladite cour, titulaire.

M. Jean-Louis BERNAUD, conseiller à ladite cour, suppléant.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Bertrand ALESSANDRINI, conseiller à la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, titulaire.

M. Gilles JAILLOT, premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, suppléant.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière

M. Nicolas BORGA, professeur de droit privé à la faculté de droit de Grenoble, titulaire.

M. Cédric RIBEYRE, professeur de droit privé à la faculté de droit de Grenoble, suppléant.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Bernard DEMEURE, président du tribunal de commerce de Grenoble, titulaire.

M. Hugues de VILLARD, président de la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, titulaire.

M. Michel VIALLET, président de chambre au tribunal de commerce de Grenoble, suppléant.

M. Philippe MOREAU, membre de la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, suppléant.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie

M. Alain BONEL, directeur départemental des finances publiques de l'Isère, titulaire.

M. Dominique BEC, directeur adjoint du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques de l'Isère, suppléant.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Christian MURAZ, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Grenoble, titulaire.

Mme Martine PACCOUD, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Grenoble, suppléante.

Article 2

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 19 avril 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice, et
par délégation,
La sous-directrice du droit économique

Aude AB-DER-HALDEN